

Le collectif Stop à l'exclusion énergétique souhaite sortir un million de personnes de la précarité énergétique dès 2021

Une vingtaine d'entreprises, think tank, associations et institutions, réunis par la Fondation des transitions derrière le collectif "Stop à l'exclusion énergétique" lancent un appel pour sortir un million de personnes par an de la précarité énergétique à partir de 2021, lors du forum Convergences à Paris, jeudi 5 septembre 2019. Pour cela, ils souhaitent que le sujet devienne "grande cause nationale" en 2020 et qu'il soit inscrit dans le projet de loi de finances. 6,7 millions de Français sont concernés.



Lancement du collectif "Stop à l'exclusion énergétique"

"On a besoin d'avancer sur ce sujet, il faut changer d'échelle", affirme le délégué général de la Fondation des transitions, Gilles Berhault, lors du lancement de l'appel du collectif Stop à l'exclusion énergétique au Forum Convergences, jeudi 5 septembre 2019. L'initiative regroupe une vingtaine d'institutions, associations, entreprises, telles que l'Ademe, BPI France, Enedis, GRDF, le think tank Peps, Démocratie vivante, le Plan bâtiment durable, Geo-PLC, l'Agence verte...

VERS UN LABEL "GRANDE CAUSE NATIONALE" ?

"La volonté du gouvernement de se mettre rapidement en action a été confirmée par le Premier ministre dans sa déclaration de politique générale le 12 juin 2019. Nous nous associons pleinement à cette déclaration d'urgence nationale, mais cela ne concerne pas que les politiques nationales. Nous affirmons que nous sortirons un million de personnes par an de la précarité énergétique, en agissant collectivement à très grande échelle. Chacun – citoyen, élu ou agent des territoires, chefs d'entreprise et salariés, financiers, chercheurs, enseignants, responsables associatifs – pouvons/devons, en partant de ce qui se fait de bien, mobiliser, structurer les financements, former, innover, inventer de nouvelles technologies, changer les comportements", indique leur tribune publiée à l'occasion de la conférence.

Pour cela, le collectif demande que le sujet de la précarité énergétique, qui touche 6,7 millions de personnes en France selon les données 2018 de l'Observatoire national de la précarité énergétique, hébergé par l'Ademe, soit désigné "grande cause nationale" en 2020. Ce label permet notamment d'obtenir de la visibilité dans les médias du service public. Le collectif souhaite aussi que le sujet soit inscrit au budget 2020, alors que le gouvernement doit présenter le projet de loi de finances le 25 septembre.

CRITÈRES DE DÉCENCE

"La notion de précarité énergétique a fait son entrée dans la loi en étant définie dans la loi Grenelle 2 en 2010, qui a aussi entraîné la création du programme Habiter mieux et de l'ONPE", rappelle la cheffe de projet sur la précarité énergétique de l'Ademe, Isolde Devalière. Selon elle, il s'agit désormais de travailler sur la question de la décence des logements.

"Nous allons demander un élargissement des critères", indique-t-elle, alors que le projet de loi énergie-climat, examiné au Parlement cet été, a prévu de fixer un seuil de consommation d'énergie finale dans la définition d'un logement décent, qui devra être fixé par décret ([lire sur AEF info](#)). Les sénateurs avaient proposé un seuil de 330 kWh/m²/an en énergie primaire, qui n'a pas été retenu lors de la commission mixte paritaire fin juillet.

UNE "FORMULE ÉQUILIBRÉE"

Lors de l'examen du texte, la question de l'interdiction à la location des passoires énergétiques a été l'un des sujets les plus épineux. Elle a fait l'objet d'un compromis entre le gouvernement et la majorité LREM, stipulant qu' "à compter du 1er janvier 2028, la consommation énergétique, déterminée selon la méthode du DPE, des bâtiments à usage d'habitation n'excède pas le seuil de 330 kWh d'énergie primaire par mètre carré et par an". Cette mesure est reportée à 2033 pour certaines copropriétés et doit faire l'objet d'un décret d'application.

"La formule qui a été retenue, entre d'un côté l'incitation et de l'autre la contrainte, nous a paru assez équilibrée", commente la députée de Haute-Marne, Bérangère Abba (LREM).

"Sinon, 47 % des logements du parc locatif privé seraient sortis de la location." Elle ajoute aussi travailler actuellement sur le projet de "budget vert" et sur le fait de passer "toutes nos politiques au filtre du climat".

"L'interdiction à la location des passoires thermiques est symboliquement forte. On doit s'autoriser cette mesure en France", commente le coordinateur de la plateforme Rénovons, Danyel Dubreuil. Il estime que la "prise de conscience est là, ce qui rend clairement optimiste. Il reste à changer d'échelle". Ce changement d'échelle doit selon lui se faire grâce à un renforcement des programmes d'accompagnement et de détection des ménages précaires et grâce à la création "d'éléments structurants à terme" comme le service public de la rénovation énergétique, inscrit dans la loi de transition énergétique de 2015 mais toujours pas mis en place.

Pour la responsable des relations publiques de l'association Negawatt, Charline Dufournet, il convient également de "massifier la rénovation complète des logements pour réaliser en une seule fois des travaux permettant d'atteindre un niveau BBC". Le sujet fait partie des débats en cours sur la réforme du CITE et sa transformation en primes, qui sera inscrite dans le PLF 2020.

CRÉER DE LA CONFIANCE

Plusieurs initiatives ont été présentées au cours de la matinée. Pour le responsable des politiques publiques de l'entreprise GEO-PLC, acteur des certificats d'énergie et de l'efficacité énergétique, Hugues Sartre, "il faut d'abord passer le seuil du domicile en créant de la confiance avec un client sur un acte de rénovation qui l'intéresse. Puis, proposer d'autres actions par la suite."

La question de la confiance est un élément clé du **réseau ECO HABITAT**, qui s'appuie sur un réseau de bénévoles d'associations caritatives, qui sont "la porte d'entrée dans les familles", explique Franck Billeau, le délégué général. "Il faut rassurer les gens en difficulté qui ne croient pas aux dispositifs d'aides publiques. On ne fait rien d'autre que de l'assemblage entre des associations, des entreprises du bâtiment et des collectivités locales mais cela est très important pour réussir à aider une famille", souligne-t-il.